

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe Dinh

N° 103629-2024/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2024
N° 21-2024/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)
du vendredi 3 mai 2024

Le **vendredi 3 mai 2024 à 13 heures 30**, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Philippe Michel, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 76770-2024/1-ACTS** : Projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023 ;
- **rapport n° 76801-2024/1-ACTS** : Projet de délibération portant affectation du résultat 2023 ;
- **rapport n° 91777-2024/1-ACTS** : Projet de délibération portant décision modificative n° 1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2024.

Présents :

M. Jean-Gabriel Favreau, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Absent :

M. Guy-Olivier Cuenot.

Procurations* :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau ;
Mme Françoise Suve donne procuration à M. Julien Tran Ap.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Marie-Jo Barbier, Mme Amandine Darras, Mme Nina Julié, M. Jean Kays, M. Sylvain Pabouty, Mme Annie Qaeze et Mme Léa Tripodi.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;
M. Christophe Vergès, secrétaire général adjoint en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;

Ainsi que par :

Mme Christine Aïta, directrice adjointe de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;
M. Didier Arsapin, chargé de mission (CMSG/SG) ;
Mme Richelle Arsapin, responsable du bureau des affaires financières (SAF/DDDT) ;
Mme Marie Benzaglou, directrice de l'emploi et du logement (DEL) ;
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Pierre Breymand, directeur de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;
M. Jean-Philippe Dinh, chef de service adjoint du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Baptiste Friat, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
M. Franck Ladrech, directeur adjoint de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;
M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;
M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;
Mme Cinthia Morizot, directrice adjointe de l'emploi et du logement (DEL) ;
Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;
M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (SAB/DFI) ;
Mme Laëtitia Olivier, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
M. Nicolas Pebay, directeur du développement durable des territoires (DDDT) ;
Mme Vaimiti Ponceyri-Depierre, directrice des finances (DFI) ;
Mme Nicole Pehau, directrice adjointe du développement économique et du tourisme (DDET) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
Mme Morgane Rivoal, chef du service de la stratégie et de la production (SSP/DEL) ;
Mme Florence Seytres, directrice de l'éducation et de la réussite (DERES) ;
Mme Stéphanie Verkeyn, chef du service administratif et financier (SAF/DERES).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **Rapport n° 76770-2024/1-ACTS** : Projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023.

Le rapport de présentation est annexé au présent compte rendu.

Une présentation a été faite par la DFI.

En propos liminaires, M. Blaise a tout d'abord tenu à rappeler que les prévisions de recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie n'étaient pas fiables. De plus, les annonces de réajustement étaient tardivement intervenues et la province Sud n'avait donc pas pu utiliser ces recettes pour effectuer des dépenses supplémentaires, ce qui s'est traduit par des excédents. Il a souligné que le contexte économique actuel appelle à la prudence. Ainsi, les excédents serviront à réduire l'endettement de la collectivité, la maîtrise des dépenses de fonctionnement se poursuivra afin d'éviter une dégradation de notre capacité d'épargne, et un haut niveau d'investissement sera maintenu afin de soutenir l'économie calédonienne.

Dans la discussion générale, Mme Tiéoué a noté les efforts de la collectivité pour maîtriser ses dépenses et son niveau d'investissement à hauteur de 12 milliards de francs CFP en 2023 qui profitent aux acteurs économiques. Même si les ratios financiers de la collectivité sont positifs, elle a convenu qu'il est nécessaire de tenir compte de la situation économique de la Nouvelle-Calédonie.

En réponse à la demande de M. Sao, une note présentant les garanties d'emprunt dans le cadre du Fonds de Garantie pour le développement de la province Sud (FGPS) sera communiquée aux élus ultérieurement.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 2 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

- **Rapport n° 76801-2024/1-ACTS** : Projet de délibération portant affectation du résultat 2023.

Le rapport de présentation est identique au **rapport n° 76770-2024/1-ACTS**.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 2 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

- **Rapport n° 91777-2024/1-ACTS** : Projet de délibération portant décision modificative n° 1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2024.

Le rapport de présentation est annexé au présent compte rendu.

Une présentation a été faite par la DFI.

Dans la discussion générale, dans le secteur de l'économie, l'emploi et la formation professionnelle, en réponse à M. Sao, M. Pannier a fait savoir que les chantiers d'insertion prévus en tribu et dans l'agglomération se poursuivront dans le cadre de la convention de fonctionnement signée avec l'Etat sur la période 2024-2027.

Mme Tiéoué a demandé à connaître les modalités de création de quinze postes dans le cadre du Plan d'Accompagnement et de Soutien au Reclassement et à l'EmpLoi (PASREL). M. Pannier a confirmé l'ouverture de ces postes selon les règles de la fonction publique. Le dispositif se met en place progressivement mais il est nécessaire que celui-ci soit pleinement opérationnel au regard des difficultés économiques rencontrées qui ont d'ailleurs été soulignées par le président du gouvernement. Il a également mentionné le travail effectué par la direction de l'emploi et du logement (DEL) et la direction des ressources humaines (DRH) afin d'avoir un suivi fin et soutenu de ces effectifs jusqu'à la fin du dispositif.

Dans le secteur des transports et communications, Mme Julié a souhaité avoir des précisions sur les travaux de mise en accessibilité et d'aménagement piéton de la RPI route du Sud, au niveau de la Conception au Mont-Dore. M. Breymand a répondu qu'il s'agit de travaux d'aménagement de cheminements piétons qui devraient commencer prochainement.

Dans le secteur de l'équipement des communes, M. Sao a demandé si les opérations d'épanouissement et de réussite de la jeunesse concernent les communes de l'intérieur ou de l'agglomération. Sur ce point, M. Pannier a expliqué qu'il n'existe plus de contrats de développement avec l'Etat et les communes du Sud sur lesquels il y avait un cofinancement de l'Etat et de la province Sud pour des actions concernant ces communes. Une majorité des opérations en fonctionnement inscrites dans ces contrats portaient d'ailleurs sur l'épanouissement et la réussite de la jeunesse. Le choix de l'exécutif provincial a donc été de lancer des appels à projets à destination des communes de l'intérieur et de l'agglomération pour que les sommes consacrées dans ces précédents contrats soient préservées. Il a ajouté qu'en parallèle, la province Sud lance d'autres appels à projets qui interviennent également sur ce sujet prioritaire et inscrit dans le plan stratégique provincial « Vision Sud ».

Dans le secteur de la culture, la jeunesse, les sports et loisirs, Mme Julié s'est interrogée sur le projet de foyer tahitien qui a été lauréat du budget participatif de la province Sud. M. Pannier a indiqué que les éléments financiers présentés initialement ne permettaient pas réellement de réaliser ce foyer. Des échanges ont donc eu lieu avec les porteurs du projet et un travail d'instruction a été effectué afin d'évaluer les besoins et les coûts réels.

Mme Darras a sollicité des informations sur le dispositif de séjours de rupture de Néméara. M. Friat a fait savoir que le projet d'établissement a été validé par le comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS) en 2022 et pourra être communiqué aux élus. Il a ajouté que le centre est fonctionnel depuis 2023 et monte en puissance : six mineurs ont été accueillis à l'ouverture, dix en 2024 et les travaux prévus permettront de prendre en charge douze mineurs en 2025. Il a souligné que ce dispositif est innovant, expérimental et est amené à évoluer. A titre d'exemple, les stages, initialement prévus sur trois mois, ont été allongés à cinq mois pour permettre aux jeunes de mieux s'adapter.

Par ailleurs, Mme Tiéoué a indiqué que la création de pistes de BMX sur Tina semble coûteuse. Elle a souhaité connaître la longueur du circuit et si cet équipement accueillera un public à la fois régional et international. M. Le Poul a répondu que le complément inscrit au budget supplémentaire est lié au coût des travaux qui a été sous-évalué. La piste de BMX est un circuit circulaire de 400m de longueur avec une grande capacité d'accueil. L'objectif de cet équipement ludique est d'accueillir différents publics dont principalement les jeunes. Il a précisé que l'Agence Nationale du Sport finance ce projet à hauteur de 89 millions de francs CFP, soit presque 70 % du financement. La Fédération Française de Cyclisme soutient également ce projet sur l'aspect technique et la mise en gestion de l'équipement. En outre, la province travaille avec le comité régional de cyclisme pour proposer une gestion efficiente du fonctionnement interne et des services

qui seront proposés à la population

Dans le secteur de la santé publique et l'action sociale, Mme Julié a évoqué la possibilité pour la province Sud de racheter un cabinet médical situé au Mont-Dore pour le louer ensuite à des personnels de santé qui ne souhaitent pas investir dans l'immobilier. M. Pannier a confirmé que le Bureau de l'assemblée de la province Sud (BAPS) a approuvé l'acquisition dudit bâtiment le 30 avril 2024. Il est prévu de poursuivre l'activité sur ce site.

Dans le secteur de l'enseignement, M. Sao a fait part de l'ouverture de la boutique des tenues communes le 2 mai 2024 et a sollicité un point de situation sur la vente des tenues communes. A cela, Mme Barbier a répondu que les tenues sont disponibles à la vente depuis cette date.

Mme Julié a demandé un bilan du dispositif d'aide au paiement des frais de transport des étudiants poursuivant des études supérieures hors de Nouvelle-Calédonie. M. Bergery a fait état d'environ 185 coupons émis depuis le lancement du dispositif, ce qui est conforme aux prévisions inscrites au budget primitif.

Par ailleurs, M. Sao a souhaité savoir de quelle manière le dispositif provincial s'articule avec le dispositif national « Passeport Mobilité » qui a été étendu à tous les étudiants, qu'ils soient boursiers ou non, et qui permet la prise en charge intégrale du billet d'avion. En réponse, M. Bergery a précisé que l'aide provinciale est subsidiaire, c'est-à-dire que l'étudiant peut la demander s'il n'est pas éligible au « Passeport Mobilité ». En complément, Mme Barbier a mentionné l'organisation d'une réunion d'information le 14 mai à 18 heures à l'Université de la Nouvelle-Calédonie à destination de tous les étudiants qui partent en Métropole.

D'autre part, M. Michel a évoqué l'intervention de la directrice de la Direction diocésaine de l'école catholique (DDEC) sur l'augmentation des tarifs de cantine au titre de la résorption d'un déficit antérieur d'exploitation. Il s'est étonné de ces propos étant donné que le congrès de la Nouvelle-Calédonie avait adopté la délibération relative au financement de l'enseignement privé. Sur ce point, M. Pannier a précisé que ladite délibération est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et qu'un arrêté du gouvernement a également été pris. Il a également rappelé que l'enseignement privé est déjà en grande partie financé par l'Etat et reste à prendre en charge les services annexes que sont la demi-pension et l'internat. La délibération pose le principe de l'homologie entre le secteur public et privé, c'est-à-dire que le coût d'un élève doit être le même qu'il soit inscrit dans l'enseignement privé ou public. C'est ce que doit appliquer la DDEC. Il a ajouté que lors du dernier Groupe de Travail des Présidents d'Exécutifs (GTPE), le président du gouvernement avait fait état d'un manque de financement de 150 millions de francs CFP pour la DDEC au titre de l'année 2023. Une clé de répartition financière avait été mise en place et la province Sud avait bien versé sa quote-part. La collectivité prendra l'attache de la DDEC pour s'assurer que les autres collectivités ont également versé leur part. M. Michel a alors sollicité une note récapitulative sur la situation et les perspectives de l'enseignement privé en général, et de la DDEC en particulier, et sur l'éventuellement augmentation des tarifs.

Dans le secteur des transports et communications, M. Michel a sollicité deux notes : l'une présentant la situation du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU), l'autre concernant la desserte maritime de l'île des Pins et l'impact de l'arrêt du Betico.

Dans le secteur de l'aménagement et l'environnement, Mme Julié a fait remonter les difficultés que rencontrent de nombreuses associations qui reçoivent habituellement des financements d'organismes miniers. Elle a souligné la nécessité d'avoir un regard attentif et bienveillant quant à leurs demandes et besoins puisqu'elles devront faire face à la réduction des financements provenant des sociétés minières. Suite à cette intervention, M. Blaise a tenu à rappeler la situation grave dans laquelle se trouve la Nouvelle-Calédonie qui affecte l'ensemble de la population. La province Sud ne pourra pas pallier ces diminutions financières d'autant qu'elle devra se préparer aux problèmes de la CAFAT, du RUAMM et des recettes fiscales. Il est donc nécessaire que ces associations prennent également conscience de ce fait. Puis, Mme Darras a déclaré que les associations environnementales sont d'utilité publique, notamment l'Observatoire de l'environnement qui assure le suivi et veille au bon état de la ressource. Elle a alors proposé que le suivi soit assuré par les services provinciaux s'il n'est pas possible de compenser le manque de financement des associations.

Au sujet de l'équipement des communes, Mme Julié a souligné une difficulté dans le cadre de la mise en place dans les communes de caméras de vidéo-surveillance financées par la province Sud. Selon elle, une grande partie des caméras ne fonctionnent pas alors que le budget alloué est conséquent.

Au sujet des mouvements financiers, Mme Julié a noté qu'il est prévu 1,1 milliard de francs CFP au titre de la couverture du risque de non recouvrement de créance. Elle a indiqué que ce montant lui paraît conséquent et a donc demandé si cette couverture est liée à une dette en particulier. M. Pannier a répondu que cela concerne principalement la dette de la CAFAT d'un montant de 1,032 milliard de francs CFP. Cette dette a été contractualisée à partir de 2018 et la province Sud rappelle annuellement à la CAFAT que cette créance doit être honorée.

De plus, M. Michel a souhaité savoir si la dette de la CAFAT faisait partie des abandons de créances envisagés dans le cadre du plan de règlement global, ce qu'a confirmé M. Bergery en précisant que la dette n'a finalement pas été inscrite dans cet abandon suite à la contestation de la province Sud.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 4 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Article 5 : Avis favorable de la commission, sans observation.

M. Michel a interrogé l'administration sur le retrait de la province Sud de l'association finances, gestion, évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE). M. Pannier a expliqué qu'au regard des sujets traités par l'AFIGESE, qui regroupe les contrôleurs de gestion, il n'était plus pertinent de continuer à adhérer à l'organisme.

Avis favorable de la commission.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Articles 6 à 7 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 15 heures 10.

Le président de la commission du
budget, des finances et du patrimoine



Philippe Michel